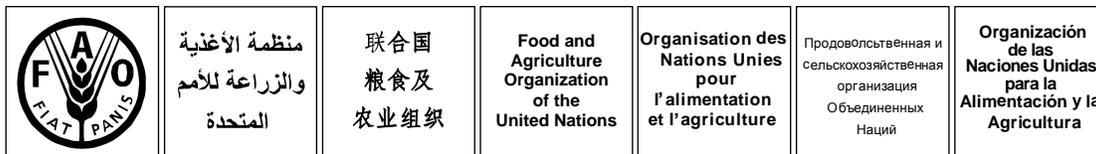


Janvier 2012

F



COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Septième session
Rome, 19-23 mars 2012
Liste de thèmes pour les normes de la CIPV
Point 8.1.5 de l'ordre du jour provisoire

1. Le présent document récapitule les changements qu'il est proposé d'apporter à la *Liste de thèmes pour les normes de la CIPV*. À sa sixième session, en 2011, la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) a demandé au Comité des normes (CN) de revoir les priorités relatives à la *Liste de thèmes pour les normes de la CIPV* en vue de son harmonisation avec le Cadre stratégique de la CIPV, tel que proposé, en procédant le cas échéant à l'introduction, à la suppression ou à la modification de certaines priorités.
2. Le Cadre stratégique de la CIPV 2011-2019 est en cours d'élaboration mais la CMP, à sa sixième session (2011), a approuvé l'incorporation de quatre nouveaux objectifs stratégiques, à savoir:
 - a) Protéger l'agriculture durable et renforcer la sécurité alimentaire mondiale en luttant contre la dissémination des organismes nuisibles.
 - b) Protéger l'environnement, les forêts et la biodiversité contre les organismes nuisibles.
 - c) Favoriser des possibilités de développement économique et commercial grâce à la promotion de mesures phytosanitaires harmonisées et reposant sur la science.
 - d) Renforcer les capacités phytosanitaires qui permettront aux membres de réaliser les objectifs A, B et C.
3. À sa session de mai 2011, le CN a examiné la *Liste de thèmes pour les normes de la CIPV* sur la base des objectifs stratégiques de la CIPV. Les nouvelles priorités établies par le CN ont été présentées au Bureau en juin 2011 et au groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique (PSAT) en octobre 2011. Le PSAT a jugé plus claire la nouvelle présentation des priorités, qui omet les sujets relevant des traitements phytosanitaires, des protocoles de diagnostic et du glossaire des termes phytosanitaires et a suggéré d'utiliser le même format pour soumettre cette liste à la CMP. En conséquence, les sujets ne sont pas présentés à la CMP mais sont détaillés dans le Rapport de la session de novembre 2011 du CN, disponible sur le PPI. Les résultats des discussions du CN, du Bureau et du PSAT lors de leurs réunions respectives figurent ci-après.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'internet, à l'adresse www.fao.org.

Révision des priorités relatives aux thèmes

4. En mai 2011, le CN a appliqué les principes et critères généraux suivants pour l'établissement de priorités relatives aux thèmes:

- Les thèmes ont été classés selon une échelle de priorité de 1 à 4 (1 désignant une priorité élevée et 4 une faible priorité) et la suppression de certains thèmes a été proposée:
 - Priorité 1 – des ressources importantes ont déjà été investies (existence d'un projet de texte, éventuelles discussions déjà en cours au sein d'un groupe de travail d'experts [GTE] ou d'un groupe technique, examen effectué au moins une fois par le CN, traduction terminée); il n'existe pas d'autre obstacle à l'élaboration du projet; le thème est à la fois urgent et important; ou le thème touche trois objectifs stratégiques ou davantage.
 - Priorité 2 – la spécification a été approuvée par le CN ou le thème est soit urgent soit important.
 - Priorité 3 – aucune spécification n'a encore été approuvée par le CN.
 - Priorité 4 – thème en suspens; l'absence de norme n'a pas de conséquence immédiate.
- Les thèmes en suspens ne font pas systématiquement l'objet d'une proposition de suppression; par exemple, estimant qu'il était encore possible de parvenir à l'établissement d'une norme sur deux thèmes (visant deux espèces spécifiques), le CN les a maintenus sur la liste.
- Une plus forte priorité a été attribuée à des thèmes faisant l'objet d'un projet récent (mais parmi eux, tous n'ont pas bénéficié de la priorité la plus élevée).
- Le fait qu'un thème soit partiellement couvert par une norme déjà adoptée ou qu'il puisse être combiné avec un autre thème.
- Le fait que la CMP ou le PSAT aient recommandé d'accorder une plus forte priorité à certains thèmes (mais parmi eux, tous n'ont pas bénéficié de la priorité la plus élevée).

5. La suppression d'un thème est proposée sur la base des motivations suivantes:

- Le thème vise des questions d'intérêt national (comme les questions traitées par les organisations nationales de protection des végétaux, qui ne sont pas sujettes à une harmonisation).
- Le thème est considéré comme plus approprié aux fins de manuels techniques ou de guides en faveur du développement des capacités.
- Le thème est fusionné avec d'autres ou partiellement couverts par des normes existantes.

6. En octobre 2011, le Bureau et le PSAT ont examiné la liste et souscrit aux recommandations du CN.

7. En novembre 2011, le CN a revu la liste comme il le fait chaque année et a effectué de nouvelles modifications. Une discussion a eu lieu sur la suppression éventuelle du thème *Certification électronique, information sur modèles XML standard et mécanismes d'échange (appendice à la NIMP 12: certificats phytosanitaires) (2006-003)*. Il a été noté toutefois que la NIMP 12:2011 contient un appendice sur la certification électronique et qu'il faudra inclure une référence au site web où sera affiché le modèle XML. En outre, même si les détails concernant la norme mondiale sur la certification phytosanitaire électronique (ePhyto) sont en majorité exclus de l'appendice à la NIMP 12:2011, cette dernière n'en énonce pas moins des critères relatifs à la certification électronique et l'appendice contiendra forcément des indications générales sur le système. Ce thème ne saurait donc être supprimé.

8. La *Liste de thèmes pour les normes de la CIPV* est présentée dans les Tableaux 1 et 2:
- Tableau 1: Liste de thèmes pour les normes de la CIPV. Ce tableau comprend les thèmes en cours d'élaboration au sein du Groupe technique sur les zones exemptes et approches systémiques pour les mouches des fruits (TPFF), du Groupe technique sur la quarantaine forestière (TPFQ) et du Groupe technique sur le glossaire des termes phytosanitaires (TPG).
 - Tableau 2: Groupes techniques et thèmes relatifs au glossaire des termes phytosanitaires, aux protocoles de diagnostic et aux traitements phytosanitaires.

Précisions utiles pour l'examen des tableaux

- Les détails concernant les modifications proposées sont indiqués au début de chaque tableau.
- Les lignes sont numérotées uniquement pour faciliter la consultation.
- La colonne adjacente à la numérotation des lignes fait référence à la hiérarchie des termes pour les normes¹ (T = Thème et DT = Domaine technique).
- Les titres indiqués n'ont aucun caractère officiel et sont susceptibles d'être modifiés pendant l'élaboration de la spécification et du projet de NIMP.
- La colonne en gris intitulée « *Priorité proposée* » indique le nouveau degré de priorité proposé par le CN en remplacement la priorité actuelle, désignée comme « *élevée* » ou « *normale* ».

Travaux récents au sein des groupes techniques

9. Le CN juge important que la CMP prenne note des travaux réalisés au sein des groupes techniques. Le CN a joué un rôle actif de supervision et a récemment décidé de consacrer chaque année une partie de sa réunion du mois de mai à l'examen des programmes de travail des groupes techniques. Il a également décidé que deux groupes techniques travailleraient désormais en modalité virtuelle, montrant ainsi qu'il tient compte de la diminution des financements disponibles pour l'élaboration des normes et des priorités relatives à l'examen des thèmes établies par la CMP. Le CN a toutefois reconnu combien il était important que les experts se rencontrent en face-à-face et s'est réjoui que des ressources aient été dégagées pour permettre au Groupe technique sur le glossaire (TPG), au Groupe technique sur les protocoles de diagnostic (TPDP) et au Groupe technique sur les traitements phytosanitaires (GTTP) de se réunir en 2012.

10. Les cinq groupes techniques ont travaillé de manière extrêmement efficace et apporté un appui important au CN, en rédigeant des projets de normes et en veillant à une grande rigueur scientifique lors de l'évaluation des données. Le CN a récemment procédé à un examen approfondi de la composition des groupes techniques, en s'efforçant de trouver un équilibre entre le maintien d'un nombre suffisant de membres actuels pour assurer la continuité, d'une part, et les impératifs du renouvellement, d'autre part. Le CN estime que les groupes techniques ont un rôle précieux et recommande à la CMP de prendre acte des efforts réalisés par les experts qui en sont membres.

11. Il est inévitable que, au sein de groupes nouvellement créés, une période d'adaptation soit nécessaire pour définir les méthodes de travail et instaurer la confiance. L'abondance de commentaires sur les projets de normes techniques indique que le CN, les groupes techniques et la CMP doivent encore fournir des efforts pour permettre de mieux cerner le type d'informations nécessaires aux parties contractantes pour appuyer certaines de ces normes.

Révision de la NIMP 15:2009 *Réglementation des matériaux d'emballage en bois utilisés dans le commerce international et des traitements phytosanitaires connexes*

12. Le projet d'Annexe 1 à la NIMP 15:2009 (2006-011) et le projet d'annexe à la NIMP 28:2007 *Traitements phytosanitaires contre les organismes nuisibles réglementés*, visant le traitement des matériaux d'emballage en bois par chauffage diélectrique (2007-114), ont été soumis aux membres pour consultation le 20 juin 2011.

¹ Rapport de la troisième session de la CMP, Appendice 7.

13. Le responsable de l'Annexe 1 à la NIMP 15:2009 a examiné les observations des membres, dont bon nombre réclament des directives opérationnelles plus précises sur l'utilisation des traitements approuvés au titre de la NIMP 15. Le GTTP a examiné les observations des membres relatives à ce traitement phytosanitaire; de nombreux membres insistent sur la nécessité de disposer de directives opérationnelles relatives au traitement diélectrique proposé. Le Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers a examiné certaines des considérations scientifiques en faveur de ce traitement phytosanitaire et, comme indiqué dans son rapport, a dit considérer que le programme de traitement par chauffage diélectrique proposé pour les matériaux d'emballage en bois est fondé sur des travaux scientifiques suffisants.

14. En réponse aux demandes répétées de la CMP visant l'élaboration urgente de solutions destinées à remplacer la fumigation au bromure de méthyle, le CN s'est interrogé sur la façon de faire progresser les travaux relatifs à ce nouveau traitement afin de le présenter à la CMP, à sa septième session, pour adoption. Le CN a reconnu qu'il était particulièrement difficile d'obtenir des indications sur l'utilisation du traitement à l'échelle commerciale puisque celui-ci n'a pas encore été adopté et que, par conséquent, il ne peut encore être utilisé sur des matériaux d'emballage en bois pour satisfaire aux exigences de la NIMP 15:2009. Le CN n'a pu résoudre cette question à temps pour formuler des recommandations sur le projet de traitement phytosanitaire à l'intention de la CMP à sa septième session (2012). Le CN a dit avoir demandé à la CMP de lui donner des indications sur la procédure à suivre pour faire avancer les travaux relatifs à l'adoption de ce traitement phytosanitaire.

15. Le CN souhaiterait poursuivre l'élaboration de ce traitement, sachant qu'il ne sera possible de fournir des directives opérationnelles détaillées concernant son utilisation commerciale qu'après l'adoption du traitement et l'acquisition de données d'expérience suffisantes à l'échelle commerciale. Si la CMP est favorable à la mise en œuvre de ces propositions, elle pourrait envisager de demander aux parties contractantes de procéder au suivi de l'utilisation du traitement après son adoption et d'en rendre compte au Secrétariat. La CMP souhaitera peut-être aussi revoir le traitement à un certain intervalle de temps, sur la base de ces rapports de suivi.

La CMP est invitée à:

Concernant la Liste de thèmes

- 1) *Approuver* le degré de priorité proposé et l'Objectif stratégique associé à chaque thème, indiqués au Tableau 1.
- 2) *Supprimer* les dix thèmes suivants de la *Liste de thèmes pour les normes de la CIPV*:
 - Ligne 3: Réduction à un niveau minimal du risque des organismes de quarantaine associés aux produits stockés faisant l'objet d'un commerce international (2005-006).
 - Ligne 16: Transport international de semences d'essences forestières (2006-032).
 - Ligne 17: Terminologie du Protocole de Montréal en relation avec le glossaire des termes phytosanitaires (appendice à la NIMP 5) (2009-001).
 - Ligne 32: Niveau approprié de protection (2005-007).
 - Ligne 33: Lutte biologique contre les organismes nuisibles forestiers (2009-008).
 - Ligne 34: Enquêtes phytosanitaires forestières pour la détermination de la situation d'un organisme nuisible (2006-030).
 - Ligne 35: Directives à l'intention des fonctionnaires chargés de délivrer des certificats phytosanitaires (Appendice à la NIMP 7:2011 Système de certification sanitaire) (2010-038).
 - Ligne 36: Cadre pour les procédures nationales d'inspection phytosanitaire (2005-005).
 - Ligne 37: Systèmes d'autorisation des activités phytosanitaires (2008-003).

- Ligne 38: Utilisation des permis comme autorisation d'importer (annexe à la NIMP 20:2004 Directives pour un système phytosanitaire de réglementation des importations) (2008-006).
- 3) *Se prononcer* sur l'opportunité d'élaborer des manuels techniques à partir de thèmes dont la suppression est proposée lorsqu'un accord sur une approche mondiale paraît difficile
- 4) *Noter*, comme l'a suggéré le PSAT, que les sujets relevant des traitements phytosanitaires, des protocoles de diagnostic et du glossaire des termes phytosanitaires qui ont été approuvés par le CN ne doivent plus être présentés à la CMP
- 5) *Prendre note* de la *Liste de thèmes pour les normes de la CIPV* présentée aux Tableaux 1 et 2.

Concernant les groupes techniques

- 6) *Noter* que deux groupes techniques continueront d'appuyer les activités du CN sur les domaines relevant de leurs compétences par voie électronique.
- 7) *Noter* qu'il demeure important que les groupes techniques puissent se réunir physiquement.
- 8) *Noter* que les mandats d'une majorité d'experts des groupes techniques expireront en 2013 ainsi que les arrangements mis en place par le CN pour assurer la continuité tout en amenant du sang neuf.
- 9) *Reconnaître* le rôle précieux des groupes techniques dans l'élaboration des normes.
- 10) *Remercier* les membres des groupes techniques pour leurs efforts en vue de l'établissement des normes techniques.

Concernant la NIMP 15

- 11) *Noter* les efforts en cours pour trouver des traitements susceptibles de remplacer le bromure de méthyle, et qui seraient incorporés dans la NIMP 15.
- 12) *Noter* que le programme de traitement par chauffage diélectrique est fondé sur des travaux scientifiques suffisants.
- 13) *Noter* que l'expérience acquise en matière d'utilisation commerciale du traitement par chauffage diélectrique sur le bois est limitée et qu'il ne sera possible d'acquérir l'expérience nécessaire à la mise au point de directives opérationnelles détaillées concernant l'utilisation du traitement à l'échelle commerciale que lorsque celui-ci aura été incorporé à la NIMP 15.
- 14) *Convenir* de poursuivre le développement de ce traitement, sachant que les directives opérationnelles détaillées ne pourront être mises au point qu'après son adoption.

Tableau 1: Liste de thèmes pour les normes de la CIPV, y compris les thèmes relevant des groupes techniques TPFQ, TPFQ et TPG

Dans ce tableau, les thèmes sont classés en fonction de l'objectif stratégique proposé, du degré de priorité, qui va de 1 à 4 (où 1 est la priorité la plus élevée), et enfin de leur état d'avancement. Par ailleurs, il est proposé de supprimer dix thèmes (ils sont énumérés ci-dessous avec le motif justifiant la suppression). La mention entre parenthèses indique si le projet a été élaboré par un GTE, par l'un des groupes techniques (TPFF, TPFQ ou TPG) ou par un consultant, ainsi que le nombre de réunions consacrées à une discussion approfondie du projet. Les lignes marquées d'un astérisque (*) désignent les propositions de suppression.

Justification des suppressions proposées

Ligne 3: Réduction à un niveau minimal du risque des organismes de quarantaine associés aux produits stockés faisant l'objet d'un commerce international (2005-006)

Le CN a recommandé la suppression de ce thème et proposé d'en faire le sujet d'un manuel technique visant le développement des capacités phytosanitaires dans le cadre de la CIPV ou d'un guide de la FAO (par exemple, sur le modèle d'un guide forestier).

Ligne 16: Transport international de semences d'essences forestières (2006-032)

Le CN a proposé la suppression de ce thème et son incorporation au thème: **Transport international de semences (2009-003) (Ligne 1)**.

Ligne 17: Terminologie du Protocole de Montréal en relation avec le glossaire des termes phytosanitaires (appendice à la NIMP 5) 2009-001

Pour ce thème, la priorité proposée était de 4, les termes sont peu nombreux et l'élaboration des explications s'est avérée difficile avec des résultats médiocres.

Ligne 32: Niveau approprié de protection (2005-007)

Le CN a considéré qu'un accord sur ce thème est impossible.

Ligne 33: Lutte biologique contre les organismes nuisibles forestiers (2009-008)

Le CN n'est pas convaincu de la nécessité d'orientations harmonisées en la matière.

Ligne 34: Enquêtes phytosanitaires forestières pour la détermination de la situation d'un organisme nuisible (2006-030)

Le CN a recommandé la suppression de ce thème et proposé de l'examiner dans le cadre de la révision de la NIMP 6 (**Ligne 24**).

Ligne 35: Directives à l'intention des fonctionnaires chargés de délivrer des certificats phytosanitaires (Appendice à la NIMP 7:2011 *Système de certification sanitaire*) (2010-038)

Le CN a estimé que, malgré la pertinence de ce thème pour la fiabilité de la certification phytosanitaire, l'harmonisation est compromise par d'importantes divergences d'opinions et d'approches chez les ONPV et les parties contractantes. Le CN recommande sa suppression.

Ligne 36: Cadre pour les procédures nationales d'inspection phytosanitaire (2005-005)

Le CN a jugé que ce thème relève de procédures nationales et que l'harmonisation dans le cadre d'une NIMP est superflue. Il propose donc sa suppression et l'élaboration d'un manuel technique visant le développement des capacités phytosanitaires dans le cadre de la CIPV.

Ligne 37: Systèmes d'autorisation des activités phytosanitaires (2008-003)

Le CN a estimé que, malgré la pertinence de ce thème pour la fiabilité de la certification phytosanitaire, l'harmonisation est compromise par d'importantes divergences d'opinions et d'approches chez les ONPV et les parties contractantes. Le CN recommande sa suppression.

Ligne 38: Utilisation des permis comme autorisation d'importer (annexe à la NIMP 20:2004 *Directives pour un système phytosanitaire de réglementation des importations*) (2008-006)

Le CN a jugé que ce thème relève de procédures nationales et que l'harmonisation dans le cadre d'une NIMP est superflue. Il propose donc sa suppression.

Tableau 1: Liste de thèmes pour les normes de la CIPV (inclut les thèmes de normes en cours d'élaboration au sein des groupes de travail TPF, TPFQ et TPG)

Ce tableau présente les thèmes (T) classés par objectif stratégique et priorité proposée, avec indication de l'état d'avancement. Les lignes marquées d'un * signalent les suppressions proposées.

	Hiérar- chie	Cote	Titre actuel	Procédure (ordinaire/ spéciale)	Année d'adoption prévue	Priorité actuelle	Priorité proposée	Objectif stratégique	Organe de rédaction	Inscription dans la liste des thèmes	État d'avancement	Spécification n°	
Objectif stratégique A: Sécurité alimentaire													
1.	T	2009-003	Transport international de semences	Ordinaire	2016	Élevée	1	A	GTE	CN nov. 2009; CMP-6 (2010)	08. Spécification approuvée par le CN	54	
2.	T	2008-007	Transport international de grains	Ordinaire	En attente	Normale	1	A	GTE	CMP-3 (2008)	00. En attente: Responsable désigné, attente des résultats de l'atelier à composition non limitée sur le transport international des grains		
3.	T	2005-006	Réduction à un niveau minimal du risque des organismes de quarantaine associés aux produits stockés faisant l'objet d'un commerce international	Ordinaire	Suppression proposée	Normale	Supprimer	A	GTE	CIMP-7 (2005)	00. En attente: suppression proposée par le CN en mai 2011	Projet	*
Objectif stratégique B: Protection de l'environnement													
4.	T	2005-002	Mesures intégrées pour les végétaux destinés à la plantation dans le commerce international (3 GTE)	Ordinaire	2012	Élevée	1	B	GTE	CIMP-7 (2005)	Projet de NIMP recommandé par le CN à la CMP	34	

	Hiérarchie	Cote	Titre actuel	Procédure (ordinaire/spéciale)	Année d'adoption prévue	Priorité actuelle	Priorité proposée	Objectif stratégique	Organe de rédaction	Inscription dans la liste des thèmes	État d'avancement	Spécification n°
5.	T	2006-011	Révision de la NIMP 15 (Réglementation des matériaux d'emballage en bois utilisés dans le commerce international): - Directives relatives au traitement thermique (2 TPFQ) - Correction de l'incohérence présente dans 2 titres concernant le bromure de méthyle, entre le texte principal et l'annexe de la NIMP 15:2009 (1 TPFQ) - Addition des traitements par application de fluorure de sulfuryle et irradiation par micro-ondes	Ordinaire	2013	Élevée	1	B	TPFQ	CMP-1 (2006)	18. Commentaires des membres sur le Projet de NIMP transmis au responsable pour examen	31
6.	T	2006-029	Gestion des risques phytosanitaires lors des transports internationaux de bois (2+1 TPFQ)	Ordinaire	2014	Élevée	1	B	TPFQ	CN nov. 2006; CMP-2 (2007)	13. Projet de NIMP soumis au responsable pour examen	46
7.	T	2005-004	Transport de milieux de culture en association avec les végétaux destinés à la plantation dans le commerce international (1 GTE)	Ordinaire	2014	Normale	1	B	GTE	CIMP-7 (2005)	13. Projet de NIMP soumis au responsable pour examen	43 Rév1
8.	T	2008-001	Réduction à un niveau minimal des déplacements d'organismes nuisibles par les conteneurs et moyens de transport maritime dans le cadre du commerce international	Ordinaire	2015	Élevée	1	B	GTE	CMP-3 (2008)	10. Experts désignés	51
9.	T	2008-002	Réduction à un niveau minimal des déplacements d'organismes nuisibles par les conteneurs aériens et aéronefs	Ordinaire	Indéterminée	Élevée	1	B	GTE	CMP-3 (2008)	08. Spécification approuvée par le CN	52

	Hiérarchie	Cote	Titre actuel	Procédure (ordinaire/spéciale)	Année d'adoption prévue	Priorité actuelle	Priorité proposée	Objectif stratégique	Organe de rédaction	Inscription dans la liste des thèmes	État d'avancement	Spécification n°
10.	T	2006-010	Révision de la NIMP 15 (Directives pour la réglementation des matériaux d'emballage en bois utilisés dans le commerce international), plus précisément: - Critères relatifs aux traitements des matériaux d'emballage en bois utilisés dans le commerce international (3 TPFQ)	Ordinaire	2014	Élevée	2	B	TPFQ	CMP-1 (2006)	19. Projet de NIMP, avec les observations du responsable, soumis au CN-7	31
11.	T	2005-001	Analyse du risque phytosanitaire pour les plantes considérées comme des organismes de quarantaine (1 GTE)	Ordinaire	2013	Élevée	2	B	GTE	CIMP-7 (2005)	18. Commentaires des membres sur le Projet de NIMP soumis au responsable pour examen	44 Rév1
12.	T	2006-004	Directives pour le transport de machines et de matériel d'occasion	Ordinaire	Indéterminée	Normale	3	B	GTE	CMP-1 (2006)	10. Experts désignés	48
13.	T	2008-004	Manipulation et rejet sans danger des déchets présentant des risques phytosanitaires potentiels, générés pendant les voyages internationaux	Ordinaire	Indéterminée	Normale	3	B	GTE	CMP-3 (2008)	05. Spécification, avec les observations du responsable, soumise au CN	Projet
14.	T	2004-001	Importation de matériel génétique (1 GTE)	Ordinaire	2014	Normale	4	B	GTE	CIMP-6 (2004)	13. Projet de NIMP soumis au responsable pour examen	45 Rév1
15.	T	2008-008	Produits en bois et produits artisanaux à base de bois brut	Ordinaire	Indéterminée	Normale	4	B	TPFQ	CMP-3 (2008)	02. Responsable désigné	-

	Hiéarchie	Cote	Titre actuel	Procédure (ordinaire/spéciale)	Année d'adoption prévue	Priorité actuelle	Priorité proposée	Objectif stratégique	Organe de rédaction	Inscription dans la liste des thèmes	État d'avancement	Spécification n°	
16.	T	2006-032	Transport international de semences d'essences forestières (4 TPFQ)	Ordinaire	Suppression proposée	Élevée	Supprimer	B	TPFQ	SC nov. 2006; CMP-2 (2007)	00. En attente: suppression proposée par le CN en mai 2010	47 Rév1	*
17.	T	2009-001	Terminologie du Protocole de Montréal en relation avec le glossaire des termes phytosanitaires (appendice à la NIMP 5) (2 TPG)	Ordinaire	Suppression proposée	Normale	Supprimer	B	TPG	CMP-4 (2009)	00. En attente: suppression proposée par le CN en nov. 2011	-	*
Objectif stratégique C: Facilitation du commerce													
18.	T	2004-022	Approche systémique pour la gestion du risque phytosanitaire lié aux mouches des fruits (1 consultant, 2 TPFQ)	Ordinaire	2012	Normale	1	C	TPFF	CN nov. 2004; CMP-1 (2006)	Projet de NIMP recommandé par le CN à la CMP	29	
19.	T	2006-031	Protocole pour déterminer le statut d'hôte des fruits et des légumes à l'égard des mouches des fruits (Tephritidae) (3 TPFQ)	Ordinaire	2014	Élevée	1	C	TPFF	CN nov. 2006; CMP-2 (2007)	13. Projet de NIMP transmis au responsable pour examen	50	
20.	T	2006-003	Certification électronique, renseignements sur systèmes XML et les mécanismes d'échange de données normalisées (appendice à la NIMP 12: certificats phytosanitaires)	Ordinaire	Indéterminée	Élevée	1	C	GTE	CMP-1 (2006)	11. Projet de NIMP rédigé	38	
21.	T	2005-008	Expression « non largement disséminé » (supplément à la NIMP 5: glossaire des termes phytosanitaires) (1 GTE, 2 TPG)	Ordinaire	2012	Élevée	2	C	GTE	CIMP-7 (2005)	Projet de NIMP recommandé par le CN à la CMP	33	

	Hiérar- chie	Cote	Titre actuel	Procédure (ordinaire/ spéciale)	Année d'adoption prévue	Priorité actuelle	Priorité proposée	Objectif stratégique	Organe de rédaction	Inscription dans la liste des thèmes	État d'avancement	Spécification n°
22.	T	2005-010	Procédures phytosanitaires pour la lutte contre les mouches des fruits (Tephritidae) (1 TPF)	Ordinaire	2014	Élevée	2	C	TPFF	CN nov. 2005; CMP-1 (2006)	15. Projet de NIMP transmis au CN pour consultation des membres	39
23.	T	2009-002	Révision de la NIMP 4 Exigences pour l'établissement de zones exemptes d'organismes nuisibles	Ordinaire	Indéterminée	Élevée	2	C	GTE	CN nov. 2009; CMP-5 (2010)	04. Projet de spécification transmis au CN pour consultation des membres	Projet
24.	T	2009-004	Révision de la NIMP 6 Directives pour la surveillance	Ordinaire	Indéterminée	Normale	2	C	GTE	CN nov. 2009; CMP-5 (2010)	04. Projet de spécification transmis au CN pour consultation des membres	Projet
25.	T	2009-007	Établissement et maintien de zones réglementées en ce qui concerne les mouches des fruits en cas de détection d'un foyer dans des zones exemptes de mouches des fruits (pour inclusion en tant qu'annexe 1 de la NIMP 26) (1 TPF)	Ordinaire	2014	Normale	3	C	TPFF	CN nov. 2009; CMP-5 (2010)	13. Projet de NIMP transmis au responsable pour examen	53
26.	T	2005-003	Agrément phytosanitaire avant importation, Annexe 1 à la NIMP 20 (1 GTE)	Ordinaire	2014	Normale	3	C	GTE	CIMP-7 (2005)	13. Projet de NIMP transmis au responsable pour examen	42
27.	T	2009-005	Révision de la NIMP 8 Détermination de la situation d'un organisme nuisible dans une zone	Ordinaire	Indéterminée	Normale	3	C	GTE	CN nov. 2009; CMP-5 (2010)	04. Projet de spécification transmis au CN pour consultation des membres	Projet
28.	T	2001-001	Efficacité des mesures (2 GTE)	Ordinaire	Indéterminée	Élevée	4	C	GTE	CIMP-3 (2001)	Projet de NIMP rédigé	8 Rév1

	Hiérar- chie	Cote	Titre actuel	Procédure (ordinaire/ spéciale)	Année d'adoption prévue	Priorité actuelle	Priorité proposée	Objectif stratégique	Organe de rédaction	Inscription dans la liste des thèmes	État d'avancement	Spécification n°	
29.	T	2008-005	Transport international de fleurs et de feuillages coupés	Ordinaire	Indéterminée	Normale	4	C	GTE	CMP-3 (2008)	04. Projet de spécification transmis au CN pour consultation des membres	Projet	
30.	T	2002-001	Surveillance du chancre des agrumes (<i>Xanthomonas axonopodis</i> pv. citri) (1 GTE)	Ordinaire	En attente	Élevée	4	C	GTE	CIMP-4 (2002)	00. En attente: Projet de NIMP rédigé, attente des résultats de la norme sur l'approche systémique pour la gestion du chancre des agrumes	23	
31.	T	2003-001	Approche systémique pour la gestion du chancre des agrumes (<i>Xanthomonas axonopodis</i> pv. citri) (2 GTE)	Ordinaire	En attente	Normale	4	C	GTE	CIMP-5 (2003)	00. En attente: Projet de NIMP rédigé, attente du consensus sur une question technique.	15 Rév1	
32.	T	2005-007	Niveau approprié de protection (1 GTE)	Ordinaire	Suppression proposée	Élevée	Supprimer	C	GTE	CIMP-7 (2005)	00. En attente: suppression proposée par le CN en mai 2011	36	*
33.	T	2009-008	Lutte biologique contre les organismes nuisibles forestiers	Ordinaire	Suppression proposée	Normale	Supprimer	C	TPFQ	CN nov. 2009; CMP-5 (2010)	00. En attente: suppression proposée par le CN en mai 2011	-	*

	Hiérarchie	Cote	Titre actuel	Procédure (ordinaire/spéciale)	Année d'adoption prévue	Priorité actuelle	Priorité proposée	Objectif stratégique	Organe de rédaction	Inscription dans la liste des thèmes	État d'avancement	Spécification n°	
34.	T	2006-030	Enquêtes phytosanitaires forestières pour la détermination de la situation d'un organisme nuisible	Ordinaire	Suppression proposée	Normale	Supprimer	C	TPFQ	CN nov. 2006; CMP-2 (2007)	00. En attente: suppression proposée par le CN en mai 2011	49	*
Objectif stratégique D: Développement des capacités													
35.	T	2010-038	Directives à l'intention des fonctionnaires chargés de délivrer des certificats phytosanitaires (Appendice à la NIMP 7:2011 Système de certification sanitaire)	Ordinaire	Suppression proposée	Élevée	Supprimer	D	GTE	CN nov. 2010	00. En attente: suppression proposée par le CN en mai 2011	38	*
36.	T	2005-005	Cadre pour les procédures nationales d'inspection phytosanitaire	Ordinaire	Suppression proposée	Élevée	Supprimer	D	GTE	CIMP-7 (2005)	00. En attente: suppression proposée par le CN en mai 2011	Projet	*
37.	T	2008-003	Systèmes d'autorisation des activités phytosanitaires	Ordinaire	Suppression proposée	Normale	Supprimer	D	GTE	CMP-3 (2008)	00. En attente: suppression proposée par le CN en mai 2011	Projet	*
38.	T	2008-006	Utilisation des permis comme autorisation d'importer (annexe à la NIMP 20:2004 Directives pour un système phytosanitaire de réglementation des importations)	Ordinaire	Suppression proposée	Normale	Supprimer	D	GTE	CMP-3 (2008)	00. En attente: suppression proposée par le CN en mai 2011	Projet	*
Objectif stratégique: (non disponible)													
39.	T	2006-012	Examen des NIMP suivantes: 5 (Sup 2), 9, 16, 17, 20, 23, 25 (et amendements mineurs aux NIMP, résultant de l'examen) (1 consultant, 2 TPG)	Ordinaire	Indéterminée	Élevée	-	-	TPG	CMP-1 (2006)	12. Projet de NIMP soumis au groupe de rédaction pour examen	32	

Tableau 2: Groupes techniques et thèmes relatifs aux protocoles de diagnostic, à la rédaction du glossaire, et aux traitements phytosanitaires

Dans ce tableau figurent les domaines techniques (DT) classés par groupe technique et par thème (T) dans l'ordre alphabétique.

	Hiéarchie	Cote	Titre actuel	Procédure (ordinaire/spéciale)	Adoption prévue	Priorité actuelle	Priorité proposée	Objectif stratégique	Organe de rédaction	Inscription dans la liste des thèmes	État d'avancement	Spécification n°
40.	DT	2004-002	TPDP (Groupe technique sur les protocoles de diagnostic) pour des organismes nuisibles spécifiques	-	Groupe technique	Élevée			TPDP	CIMP-6 (2004)	-	TP1 Rév3
41.	T	2006-005	Bactéries	Spéciale	Thème	Normale	-	-	TPDP	CMP-1 (2006)	Activité en cours	-
42.	T	2006-006	Champignons et organismes fongiformes	Spéciale	Thème	Normale	-	-	TPDP	CMP-1 (2006)	Activité en cours	-
43.	T	2006-007	Insectes et acariens	Spéciale	Thème	Normale	-	-	TPDP	CMP-1 (2006)	Activité en cours	-
44.	T	2006-008	Nématodes	Spéciale	Thème	Normale	-	-	TPDP	CMP-1 (2006)	Activité en cours	-
45.	T	2007-001	Végétaux	Spéciale	Thème	Normale	-	-	TPDP	CMP-2 (2007)	Activité en cours	-
46.	T	2006-009	Virus et phytoplasmes	Spéciale	Thème	Normale	-	-	TPDP	CMP-1 (2006)	Activité en cours	-
47.	DT	2004-003	TPFF (Groupe technique sur les zones exemptes et les approches systémiques pour les mouches des fruits)	-	Groupe technique	Élevée			TPFF	CIMP-6 (2004)	-	TP2 Rév2
48.	DT	2004-004	TPFQ (Groupe technique sur la quarantaine forestière)	-	Groupe technique	Élevée			TPFQ	CIMP-6 (2004)	-	TP4 Rév2
49.	DT	2006-013	TPG (Groupe technique sur le glossaire des termes phytosanitaires)	-	Groupe technique	Élevée	-	-	TPG	CMP-1 (2006)	-	TP5
50.	T	1991-001	Amendements à la NIMP 5 (Glossaire des termes phytosanitaires)	Ordinaire	Thème/annuelle	Élevée	-	-	TPG	CEMP (1994)	Activité en cours	1
51.	DT	2004-005	TPPT (Groupe technique sur les traitements phytosanitaires.)	-	Groupe technique	Élevée	-	-	TPPT	CIMP-6 (2004)	-	TP3 Rév1

	Hiérar- chie	Cote	Titre actuel	Procédure (ordinaire/ spéciale)	Adoption prévue	Priorité actuelle	Priorité proposée	Objectif stratégique	Organe de rédaction	Inscription dans la liste des thèmes	État d'avancement	Spécification n°
52.	T	2006-024	Traitements contre les mouches des fruits	Spéciale	Thème	Élevée	-	-	TPPT	CN mai 2006; CMP-2 (2007)	Activité en cours	-
53.	T	2006-014	Traitements par irradiation	Spéciale	Thème	Élevée	-	-	TPPT	CMP-1 (2006)	Activité en cours	-
54.	T	2009-006	Sols et milieux de culture en association avec des végétaux: traitements	Spéciale	Thème	Normale	-	-	TPPT	CN nov. 2009; CMP-5 (2010)	-	-
55.	T	2006-015	Traitement des matériaux d'emballage à base de bois	Spéciale	Thème	Élevée	-	-	TPPT (TPFQ)	CMP-1 (2006)	Activité en cours	-